



## USAID/OTI Programme Régional d'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC)

Consultant Senior Spécialiste Finance - Bénin

**À : Soumissionnaires**

**De :** Creative Associates International Bénin

**Objet:** Demande de propositions N°LRI-RFP-202409-0108

**Période de rendement :** 6 mois à 10 mois

**Date de publication de la demande de propositions :** 25 septembre 2024

**Date de clôture de la demande de propositions :** 09 octobre 2024

**Heure de clôture de la demande de propositions :** 17h00 - Heure locale, Bénin

**Référence Contrat de l'USAID N° 7200AA19D00016, Ordre de travail N° 7200AA21F00001,**

Creative Associates International Bénin invite les consultants individuels qualifiés à soumettre une proposition au meilleur prix pour le Programme Régional d'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC) financé dans le cadre du contrat USAID N° 7200AA19D00016, Ordre N° 7200AA21F00001. Tout agrément résultant de cette demande de proposition est soumise à la disponibilité des fonds, à la négociation réussie du budget et des conditions du contrat de sous-traitance et à l'obtention du consentement de l'agent de négociation des contrats de l'USAID, si nécessaire. Le contrat résultant de cette attribution de marché sera un ou plusieurs contrats cadre de consultance.

Les exigences de cette activité sont décrites dans la « Termes de Référence » de l'annexe I. Creative Associates International Bénin encourage les candidats à montrer leur intérêt pour cet approvisionnement en soumettant une proposition conformément aux instructions de l'annexe II « Instructions aux candidats ». Les propositions seront évaluées en fonction des « critères d'évaluation » de l'annexe III. Creative Associates International Bénin sélectionnera le (la) candidat(e) qui aura une proposition qui offre le meilleur rapport qualité-prix au projet, l'aspect technique et le prix seront tous deux pris en compte.

Pour être pris en considération, les candidats doivent soumettre une proposition complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées ci-dessus. Les candidats doivent s'assurer que les propositions sont bien rédigées en français, faciles à lire, suivent les instructions fournies et ne contiennent que les renseignements demandés.

Toute question devra être soumise **par écrit** et envoyée par courriel à [lri-bids@lri-creative.com](mailto:lri-bids@lri-creative.com) au plus tard **02 Octobre 2023**. **Aucune question ne sera reçue si elle est reçue par des moyens autres que l'adresse électronique spécifiée, et toute communication à d'autres adresses de courriel entraînera la disqualification du candidat.** Le numéro de la demande de soumission (énuméré ci-dessus) doit être indiqué dans la ligne d'objet. Les réponses seront compilées et publiées sous forme d'amendement sur le site Web de Creative, auquel les soumissionnaires peuvent accéder en cliquant sur le <https://app.smartsheet.com/b/publish?EQBCT=9f8c404ef15245018f16cda086a52359> suivant à la date du **04 Octobre 2024**.

Les propositions doivent être composées **d'une copie électronique** de la proposition technique et de la proposition financière, envoyée en un seul courriel et étiquetée avec le numéro d'objet et le titre indiqués ci-dessus et envoyées à

[lri-bids@lri-creative.com](mailto:lri-bids@lri-creative.com)

Sincèrement

*Service d'approvisionnement*

*Creative*

**Pièces jointes :**

**Annexe I :** Termes de Reference

**Annexe II :** Instructions aux candidats,

**Annexe III :** Critères d'évaluation,

**Annexe IV :** Clauses d'écoulement du contrat

1

**ANNEXE I : TERMES DE RÉFÉRENCE**

**USAID/OTI Programme Régional D'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC)**

**Consultant Senior Spécialiste Finance - Benin**

<b>Titre :</b>	Consultant Senior Spécialiste Finance
<b>Statut :</b>	Consultant (6 à 10 mois)
<b>Supervision :</b>	Directeur Régional de Programme
<b>Lieu :</b>	Parakou, Département du Borgou, Bénin
<b>Date :</b>	septembre 2024

**CONTEXTE**

Creative Associates International Inc. est une entreprise de services professionnels dynamique et en pleine croissance spécialisée dans le développement international, notamment dans les domaines de l'éducation et de la stabilisation des environnements post-conflits. Basée à Washington DC, l'entreprise est présente dans 30 pays à travers le monde avec un portefeuille robuste de projets qui inclut des contrats globaux avec l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) et d'autres clients dont le Département d'État et le Ministère Américain de la Défense. L'entreprise a acquis une solide réputation auprès de ses clients dans le monde entier et jouit d'une bonne estime de la part de ses concurrents et de ses partenaires.

**DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Le Programme Régional D'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC) fournit un soutien aux partenaires locaux dans cinq Pays côtiers d'Afrique de l'Ouest pour résister aux pressions croissantes des organisations extrémistes violentes en s'attaquant aux facteurs d'instabilité, notamment : les conflits localisés, la marginalisation ethnoreligieuse, le manque de compréhension de la menace des OEV, les griefs locaux contre les structures de gouvernance et la faible cohésion sociale. PRAPC complète la présence plus large de l'USAID dans la région en fournissant une programmation à court terme et ciblée qui réduit les possibilités d'expansion des OEV et aide les gouvernements nationaux et les communautés locales à renforcer leurs capacités de prévention.

**RESUME DU POSTE**

Le Consultant Senior Spécialiste Finance sera chargé de (a) s'assurer que les exigences en matière de paiements sont respectées sur la base des politiques et procédures de l'USAID ; (b) mettre en œuvre les procédures financières conformément aux politiques et procédures de Creative et de l'USAID ; (c) préparer la paie et les remboursements du personnel ; (d) décaisser en temps voulu les paiements liés aux petites subventions aux bureaux de terrain.

**Note sur le lieu de la mission :** Le Consultant sera basé à Parakou, Département du Borgou, Bénin.

**RAPPORTAGE & SUPERVISION**

Ce poste relève techniquement du Gestionnaire Financier et administrativement du Directeur Régional de programme.

### **RESPONSIBILITES PRINCIPALES**

Les principales responsabilités comprennent, sans que la liste soit exhaustive, les éléments suivants :

- Aider à la préparation des budgets des activités, les contrôler, les examiner et les réviser selon les besoins ;
- Coordonner avec le département des subventions pour réconcilier les dossiers financiers des subventions.
- Initier et assurer le suivi de la collecte d'informations et des documents nécessaires auprès du gouvernement du Bénin, du siège et des ministères concernés pour le renouvellement des protocoles d'accord, l'exonération fiscale, les opérations bancaires, les baux et autres contrats ;
- Contrôler la conformité des bénéficiaires de subventions par le biais de visites sur le terrain et de l'examen des rapports financiers ; assurer la formation et l'orientation du nouveau personnel de terrain. Porter les problèmes potentiels de non-conformité à l'attention du Gestionnaire Financier ;
- Superviser les flux de trésorerie, le respect de la législation fiscale et du travail au Bénin ;
- Préparer les rapports financiers pour le siège avant de les soumettre au Gestionnaire Financier ;
- Mettre en œuvre les procédures et les formulaires de demande et d'émission de fonds pour les besoins du programme ;
- Aider le Gestionnaire Financier à prévoir et à demander des transferts de fonds au siège afin de garantir un approvisionnement adéquat en fonds dans le pays ;
- Payer les factures autorisées aux entrepreneurs, aux fournisseurs, et les salaires mensuels des employés.
- Vérifier les bons de petite caisse, les reçus et les réapprovisionner aux niveaux établis à la réception des demandes de réapprovisionnement ;
- Produire des dossiers financiers distincts à la demande du Gestionnaire Financier, comme les dépenses pour les opérations ou les activités spécifiques ;
- Coopérer et contribuer aux exigences de l'audit ;
- Aider le Gestionnaire Financier à produire des rapports financiers mensuels conformément aux procédures de l'administration centrale et les soumettre dans les délais prescrits ;
- Tenir à jour les dossiers financiers des subventions ;
- Superviser l'approvisionnement des projets conformément aux exigences du contrat et de Creative ;
- Aider à la compilation et à l'examen des feuilles de temps du personnel afin que les salaires soient traités en temps voulu et de manière précise ;
- Aider au suivi financier des sous-traitants locaux et des contrats à prix fixe, si nécessaire.
- Effectuer d'autres tâches assignées par le superviseur.

### **QUALIFICATIONS & COMPETENCES REQUISES:**

- Diplôme universitaire (licence) en finance/comptabilité professionnelle obligatoire. Qualification professionnelle en finance et comptabilité un atout.
- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle générale dans des contextes opérationnels complexes et difficiles, et trois (3) ans et plus d'expérience spécifique liée au poste. Doit avoir au moins (deux) 2 ans d'expérience en supervision
- Avoir de fortes compétences en informatique et dans l'utilisation de logiciel de comptabilité et de finance.
- Expérience des finances et de la budgétisation de programmes de l'USAID (de préférence) ou de travaux similaires pour d'autres donateurs/agences gouvernementales américaines. Expérience antérieure en matière de subventions USAID fortement souhaitée.

- Avoir une forte compétence organisationnelle, flexibilité et pouvoir travailler sous la pression en gérant diverses priorités dans un environnement dynamique.
- Compétences en matière de direction d'équipe et capacité à superviser une petite équipe
- Maîtrise du français écrit et parlé ;
- Connaissance avancée de l'anglais parlé et écrit fortement souhaitée ;
- Maîtrise de langues locales du nord du Bénin souhaitée
- Doit être prêt à être basé dans le nord du Bénin

**Les candidats locaux sont vivement encouragés à postuler.**

Les candidatures doivent être envoyées uniquement sous format PDF en un seul fichier par mail sur : [lri-bids@lri-creative.com](mailto:lri-bids@lri-creative.com) avec en Objet : « **LRI-RFP-202409-0108\_ Consultant Senior Spécialiste Finance-Bénin** » au plus tard le vendredi **09 octobre 2024 à 17h** heures du Bénin.

## Annexe II

### INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES CANDIDATS

#### Instructions générales

Les présentes instructions à l'intention des candidats ne feront pas partie de l'offre ou du contrat. Ils sont destinés uniquement à aider les candidats dans la préparation de leurs propositions. **Lisez et suivez attentivement ces instructions.**

La proposition et tous les documents correspondants liés à la proposition doivent être rédigés en français, sauf autorisation contraire explicite. De plus, toutes les propositions doivent être espacées d'en-têtes de section clairs et être présentées dans l'ordre précisé à l'annexe III – Critères d'évaluation.

Les propositions ne doivent inclure que le travail du candidat. Aucun texte ne doit être copié à partir de sources extérieures à votre organisation, à moins que ces sources ne soient correctement citées et créditées. **Si Creative Associates International Bénin détermine qu'une partie de la proposition est plagiée à partir de sources externes, le candidat sera automatiquement disqualifié.**

Les propositions et tous les chiffres de coût et de prix doivent être présentés en **monnaie locale**. Tous les prix doivent être bruts, mais nets de tout droit de douane. Un bon de commande ferme à prix fixe sera émis au candidat retenu dans la monnaie locale conformément aux exigences de la loi locale.

Le candidat doit indiquer dans sa proposition la période de validité de son offre. La période minimale d'acceptation de l'offre pour cette demande de propositions est **de 90 jours** après la date de clôture de la demande de propositions. Si un candidat a fourni une période de validité de moins de 90 jours, il lui sera demandé de la réviser. Si le candidat ne prolonge pas la période de validité, sa proposition sera rejetée. Creative Associates International Bénin se réserve le droit de ne pas gagner de récompense.

Les candidats doivent être autorisés à exercer au Bénin, comme en témoigne la présentation d'une copie d'une autorisation officielle valide.

Aucun des frais engagés par les candidats pour préparer et soumettre la proposition n'est remboursable par Creative Associates International Bénin. Tous ces coûts seront à la charge du soumissionnaire.

Détermination de la responsabilité : La sélection ne doit être faite qu'aux candidats « réceptifs ». Pour permettre à Creative Associates International Bénin de prendre cette décision, le candidat doit fournir une lettre d'accompagnement, comme prévu à l'annexe IV.

Offres tardives : Les candidats sont entièrement responsables de s'assurer que leurs offres sont reçues conformément aux instructions énoncées dans les présentes. Une Offre tardive sera recommandée pour le rejet, même si elle a été tardive en raison de circonstances indépendantes de la volonté du candidat. Les offres tardives ne seront examinées qu'à la discrétion du service d'approvisionnement.

Modification/retrait des offres : Les candidats ont le droit de retirer, de modifier ou de corriger leurs offres après qu'elle a été livrée à Creative Associates International Bénin à l'adresse indiquée ci-dessus, et à condition que la demande soit faite avant la date de clôture de la demande de propositions.

Disposition des propositions : Les propositions soumises en réponse à cette demande de propositions ne seront pas retournées. Des efforts raisonnables seront déployés pour assurer la confidentialité des

propositions reçues de tous les candidats. La présente demande de propositions ne vise pas à obtenir des renseignements de nature hautement exclusive, mais si ces renseignements sont inclus dans la proposition du candidat, le soumissionnaire doit alerter Creative Associates International Bénin et annoter le matériel en le marquant « Confidentiel et exclusif » afin que ces sections puissent être traitées de manière appropriée.

Précisions et modifications à la DP: Toute question concernant cette demande de soumissions doit être envoyée par **courriel** à [iri-bids@iri-creative.com](mailto:iri-bids@iri-creative.com). Aucune question ou clarification ne sera reçue si elle est reçue par un autre moyen. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le sujet. Les réponses seront respectées et envoyées par courriel au candidat potentiel demandeur, et seront envoyées à tous les candidats qui ont demandé cette demande de propositions, ou réaffichées publiquement si elles sont offertes dans le cadre d'un concours complet et ouvert.

Creative prévoit que des discussions seront menées avec les candidats ; cependant, Creative Associates International Bénin se réserve le droit de faire un prix sans discussion. Il est fortement recommandé aux candidats de présenter leurs meilleures offres.

**Le défaut d'accepter et de se conformer à l'une des spécifications ci-dessus fera en sorte que le candidat sera considéré comme ne répondant pas et la proposition peut être rejetée.**

#### **Contenu de la proposition :**

La proposition technique comprend cinq (5) éléments essentiels :

1. Lettre de motivation
2. CV détaillé
3. La copie des preuves d'exécution des prestations similaires (contrat, attestation de bonne fin d'exécution etc...)
4. Trois références professionnelles, incluant les noms, postes, adresse électronique, numéro de téléphone.
5. Copies des diplômes, certificats et attestations.

#### **Proposition Financière**

La proposition financière doit comprendre le taux mensuel proposé par le consultant. Le taux proposé doit être raisonnable et refléter la nature du travail, les qualifications et l'expérience du candidat, de la nature du poste et des taux du marché pour ce type de poste suivant le modèle ci-dessous.

### Proposition Financière

*\*Note: Les offrants doivent modifier ou ajouter des lignes si nécessaire*

**Consultant Name:**

**RFP No.:**

	Description de article/Specifications	Unit	QTE	Prix unitaire FCFA	Total-FCFA	Observations
<b>1.00</b>	<b>Labor</b>					
1.01	Taux mensuel (Le consultant travaillera 8 heures par jour)	Mois	1			
1.02						

<b>TOTAL</b>	<b>FCFA</b>
--------------	-------------

Les frais de mission (per diem, hébergement, transport) et frais de communication seront payés directement par Creative Associates International Bénin en fonction des barèmes établis par le programme et des règles de l'USAID, et ne font pas partie du taux mensuel.

### ANNEXE III

#### CRITERES D'EVALUATIONS

Tous les candidats seront initialement sélectionnés sur examen de dossier en fonction des qualifications requises détaillés à la Pièce jointe 1 Termes de référence et détaillées ci-dessous :

1. Formation et diplômes
2. Expérience professionnelle
3. Compétences en langues locales et expérience dans les zones septentrionales des pays côtiers.
4. Taux mensuel proposé.

**C. Pièces jointes non notées**

Vous pouvez inclure des lettres de recommandation/appréciation et des certificats en pièces jointes, ou tout autre document que vous souhaitez appuyer davantage votre proposition, dans un fichier séparé



## Pièce jointe IV

### CLAUSES D'ÉCOULEMENT DU CONTRAT PRINCIPAL

Les travaux exécutés ou les fournitures livrées en vertu de l'accord résultant de la présente demande de propositions sont effectués en vertu d'un contrat de l'USAID. Toutes les clauses d'écoulement pertinentes du contrat seront incorporées dans l'Accord : (a) de manière à rendre le Contractant soumis à ces clauses, le cas échéant, et (b) dans la mesure nécessaire pour permettre à Creative d'exécuter ses obligations en vertu du contrat afin de permettre à l'USAID de faire valoir ses droits en vertu des présentes. Cette entente comprend les règlements fédéraux sur les acquisitions (FAR) et les règlements des organismes suivants, le cas échéant. Dans toute la mesure où ces clauses sont intégrées ou s'appliquent au contractant, elles sont incorporées aux présentes par renvoi avec la même force et le même effet que si elles étaient données en texte intégral. Lorsque cela est approprié et applicable en vertu des présentes clauses, les références au « gouvernement » doivent être interprétées comme désignant les associés créatifs et l'« entrepreneur » comme désignant le bénéficiaire du contrat de l'entente résultant de cette attribution.

#### Federal Acquisition Regulations (FAR) (48 CFR 1) Clauses

Les clauses FAR suivantes s'appliquent à ce contrat de sous-traitance spécifique, incorporé ici par référence.

52.202-1	DÉFINITIONS	Juil-04
52.203-3	POURBOIRES	Avr-84
52.203-5	COVENAT CONTRE LES FRAIS CONDITIONNELS RESTRICTIONS SUR LES VENTES DE SOUS-TRAITANTS AU	Avr-84
52.203-6	GOUVERNEMENT	Sept-06
52.203-7	PROCÉDURES ANTI-POTS-DE-VIN ANNULATION, RECISSION ET RECOUVREMENT DE FONDS	Juil-95
52.203-8	POUR ACTIVITÉ ILLÉGALE OU INAPPROPRIÉE RAJUSTEMENT DU PRIX OU DES FRAIS POUR UNE ACTIVITÉ	Janvier-97
52.203-10	ILLIGALE OU INAPPROPRIÉE LIMITATION DES PAIEMENTS POUR INFLUENCER CERTAINES	Janvier-97
52.203-12	TRANSACTIONS FEDRALES	Sept-05
52.204-2	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	Août-96
52.204-4	IMPRIMÉ OU COPIÉ RECTO VERSO SUR PAPIER RECYCLÉ	Août-00
52.204- 25	INTERDICTION DE CONCLURE DES MARCHÉS POUR CERTAINS SERVICES OU ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE VIDÉOSURVEILLANCE	Août-20
52.209-6	PROTÉGER LES INTÉRÊTS DU GOUVERNEMENT SOUS- TRAITANCE WHWN SEPTEMBRE 2006 AVEC DES ENTREPRENEURS RADIÉS, SUSPENDUS OU POUR	Sept-06 PROPOSÉS
52.215-2	RADIATION VÉRIFICATION ET DOSSIERS – NÉGOCIATION	Juin-97
52.215-8	ORDRE DE RÉTRACTATION — MODÈLE UNIFORME DE CONTRAT REDUCUTION DES PRIX POUR LE COÛT OU LA TARIFICATION	Octobre-97
52.215-11	DÉFECTIVE DONNÉES — MODIFICATION DONNÉES SUR LES COÛTS OU LES PRIX DES SOUS-FACTEURS	Octobre-97

52.215-13	— MODIFICATION		Octobre-97
52.215-14	INTÉGRITÉ DES PRIX UNITAIRES		Octobre-97
52.215-15	FACTEUR D'ÉQUIVALENCE ET RÉVISIONS DE L'ACTIF		Oct-04
52.215-18	RÉVISION OU AJUSTEMENT DES PLANS DE POSTRETRAITE QUE LES PENSIONS (PRB)	Juin-05	PRESTATIONS AUTRES
52.215-19	NOTIFICATION DES CHANGEMENTS DE PROPRIÉTÉ		Octobre-97
8			
52.216-7	COÛT ET PAIEMENT ADMISSIBLES		Déc-02
52.216-8	FRAIS FIXES		Mars-97
52.217-8	OPTION D'EXTENSION DES SERVICES		Novembre-99
52.219-14	LIMITATIONS DE LA SOUS-TRAITANCE		Déc-96
52.222-21	INTERDICTION DES INSTALLATIONS SÉPARÉES		Fév-99
52.222-26	ÉGALITÉ DES CHANCES		Avr-02
52.222-29	NOTIFICATION DE REFUS DE VISA		Juin-03
52.222-35	ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES HANDICAPÉS SPÉCIAUX ANCIENS COMBATTANTS, DE L'ÈRE VIETNAMIENNE, ET ANCIENS COMBATTANTS ADMISSIBLES		Sept-06
52.222-36	ACTION POSITIVE EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS		Juin-98
52.222-37	RAPPORTS SUR L'EMPLOI DES ANCIENS COMBATTANTS HANDICAPÉS SPÉCIAUX DE L'ÈRE VIETNAMIENNE ET AUTRES ANCIENS COMBATTANTS ADMISSIBLES		Sept-06
52.223-6	LIEU DE TRAVAIL SANS DROGUE		Mai-01
52.223-14	DÉCLARATION DES REJETS DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES		Août-03
52.225-13	RESTRICTIONS IMPOSÉES À CERTAINS ÉTRANGERS ENTRE LA VERSION ANGLAISE	Fév-06	52.225-14 INCOHÉRENCE
52.225-19	PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR DANS UNE ZONE DÉSIGNÉE OU À L'APPUI UNE MISSION DIPLOMATIQUE OU CONSULAIRE EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS	Mars-08	OPÉRATIONNELLE
52.227-2	AVIS ET ASSISTANCE CONCERNANT LES BREVETS		Août-96
52.227-14	DROITS EN MATIÈRE DE DONNÉES GÉNÉRALES		Juin-87
52.228-3	ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE LA DÉFENSE)	Avr-84	(LOI SUR LA BASE
52.228-7	ASSURANCE-RESPONSABILITÉ ENVERS LES TIERS		Mars-96
52.229-3	IMPÔTS FÉDÉRAUX, ÉTATIQUES ET LOCAUX		Avr-03
52.229-8	TAXES-CONTRATS DE REMBOURSEMENT DES COÛTS ÉTRANGERS		Mars-90
52.230-2	NORMES DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE		Avr-98
52.230-6	ADMINISTRATION DES NORMES DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	Avr-05	
52.232-9	LIMITATION DE LA RETENUE À LA SOURCE OU DES PAIEMENTS D'INTÉRÊTS		Avr-84
52.232-17	INTÉRÊT		Juin-96

52.232-22	LIMITATION DES FONDS	Avr-84
52.232-23	CESSION DES CRÉANCES	Janvier-86
52.232-25	PAIEMENT RAPIDE	Oct-03
	SUPLÉANT I	Fév-02
52.232-33	PAIEMENT PAR FONDS ÉLECTRONIQUES — CENTRAL	Oct-03
	INSCRIPTION DE L'ENTREPRENEUR	
52.232-37	MODALITÉS DE PAIEMENT MULTIPLES	Mai-99
52.233-1	DIFFÉRENDS	Juil-02
52.233-3	PROTESTATION APRÈS PRIX	Août-96
	SUPLÉANT I	Juin-85
	LOI APPLICABLE EN CAS DE VIOLATION DE CONTRATO	
52.233-4		Oct-04
	RÉCLAMATION	
52.242-1	AVIS D'INTENTION DE REJETER LES DÉPENS	Avr-84
52.242-3	PÉNALITÉS POUR LES COÛTS INADMISSIBLES	Mai-01
52.242-4	CERTIFICATION DES COÛTS INDIRECTS FINAUX	Janvier-97
52.242-14	SUSPENSION DES TRAVAUX	Avr-84
52.242-15	ORDRE D'ARRÊT DES TRAVAUX	Avr-89
	SUPLÉANT I	Avr-84
52.242-17	RETARD DU GOUVERNEMENT DANS LES TRAVAUX	Avr-84
52.243-2	CHANGEMENTS -- REMBOURSEMENT DES COÛTS	Août-87
	Alternate II (1984)	
52.244-2	SOUS-TRAITANCE	Juin-07
	SUPLÉANT I ( <i>JUIN 2007</i> )	
	CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE POUR DES PROJETS	
52.244-6		Sept-06
	COMMERCIAUX	
52.245-5	BIENS DE L'ÉTAT (REMBOURSEMENT DES COÛTS MATÉRIAUX, OU CONTRATS D'HEURES DE	Mai-04 TEMPS ET TRAVAIL)
52.246-23	LIMITATION DE RESPONSABILITÉ	Fév-97
52.246-25	LIMITATION DE RESPONSABILITÉ — SERVICES	Fév-97
52.247-63	PRÉFÉRENCE POUR LES TRANSPORTEURS AÉRIENS 0.5.-FLAG	Juin-03
52.247-64	PRÉFÉRENCE POUR LE PAVILLON AMÉRICAIN PRIVÉ	Fév-06
	NAVIRES COMMERCIAUX	
52.247-67	SOUSSION DU TRANSPORT COMMERCIAL	Fév-06
	FACTURES À L'ADMINISTRATION DES SERVICES GÉNÉRAUX AUX FINS DE VÉRIFICATION	
52.249-2	RÉSILIATION POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ DE LA	Mai-04
	GOUVERNEMENT (PRIX FIXE)	
52.249-4	RÉSILIATION POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ DE LA	Avr-84
	GOUVERNEMENT (SERVICES) (ABRÉGÉ)	
52.249-6	RÉSILIATION (REMBOURSEMENT DES COÛTS)	Mai-04
52.249-8	DÉFAUT (FOURNITURE ET SERVICE À PRIX FIXE)	Avr-84
52.249-14	RETARDS EXCUSABLES	Avr-91
52.253-1	FORMULAIRES GÉNÉRÉS PAR ORDINATEUR	Janvier-91

**1.) Dispositions du Règlement sur les acquisitions de l'Agence pour le développement international (AIDAR) (48 CFR 7)**

752.202-1	DÉFINITIONS	Janvier-90
752.204-2	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	(non daté)
152.209-71	CONFLITS D'INTÉRÊTS	Juin-93
752.211-70	ORGANISATIONNELS DÉCOUVERT APRÈS L'ATTRIBUTION	Juin-92
752.225-71	LANGUE ET MESURE	Fév-97
752.228-3	APPROVISIONNEMENT LOCAL	
752.228-7	ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (LOI SUR LA BASE DE LA DÉFENSE)	ASSURANCE-RESPONSABILITÉ
752.245-70	ENVERS LES TIERS	
752.245-71	Propriété du gouvernement - USAID	
752.7001	EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS	
752.7002	PROPRIÉTÉ ET GARDE DES BIENS	Avr-84
752.7006	DONNÉES BIOGRAPHIQUES	Juil-97
752.7008	VOYAGES ET TRANSPORTS	Janvier-90
752.701	AVIS	Avr-84
752.7011	L'UTILISATION DES INSTALLATIONS GOUVERNEMENTALES OU PERSONNEL	Avr-84
752.7013	CCNVERSION DES DOLLARS AMÉRICAINS EN DOLLARS LOCAUX	
752.7014	MONNAIE ORIENTATION/ON ET FORMATION	Avr-84
	LINGUISTIQUE	
	RELATIONS ENTRE	Octobre-89
	L'ENTREPRENEUR ET LA MISSION	
	AVIS DE MODIFICATION :N	Janvier-90
	RÉGLEMENTATION SUR LES VOYAGES	

752.7015	UTILISATION D'INSTALLATIONS DE POCHE		Juil-97
752.7018	COUVERTURE DES RISQUES DE SANTÉ ET D'ACCIDENTS STAGIAIRES PARTICIPANTS DE L'USAID		Janvier- 99
752.7019	FORMATION DES PARTICIPANTS		Janvier- 99
752.7023	FORMULAIRE DE VISA REQUIS POUR L'USAID		Avr-84
752.7025	PARTICIPANTS APPROBATIONS		Avr-84
752.7028	DIFFÉRENTS ET ALLOCATIONS		Juil-96
752.7029	PRIVILÈGES DE PUBLICATION	Juil-93	Octobre-
752.7031	CONGÉS ET VACANCES		89
752.7033	CONDITION PHYSIQUE REMERCIEMENTS ET CLAUSE DE		Juil-97
752.7034	NON-RESPONSABILITÉ		Déc-91
752.7035	AVIS PUBLICS		Déc-91

#### **Restriction sur certains achats à l'étranger (juin 2008)**

Sauf autorisation de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor, l'entrepreneur n'acquiert pas, pour être utilisé dans l'exécution du présent contrat, des fournitures ou des services si une proclamation, un décret exécutif ou une loi administré par l'OFAC, ou si les règlements d'application de l'OFAC au 31 CFR Chapitre V, interdiraient une telle transaction par une personne soumise à la juridiction des États-Unis.

(a) Sauf autorisation de l'OFAC, la plupart des transactions impliquant Cuba, l'Iran et le Soudan sont interdites, de même que la plupart des importations en provenance de Birmanie ou de Corée du Nord, aux États-Unis ou dans ses régions éloignées. Les listes d'entités et d'individus faisant l'objet de sanctions économiques figurent sur la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées de l'OFAC à <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac/sdn>. De plus amples informations sur ces restrictions, ainsi que des mises à jour, sont disponibles dans les règlements de l'OFAC au 31 CFR Chapitre V et / ou sur le site Web de l'OFAC à <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac>.

(b) Le Contractant insère cette clause, y compris le présent alinéa c), dans tous les contrats de sous-traitance.

#### **1,3 4-14,001**

Informations pour les entrepreneurs, les sous-traitants et les personnes clés non américains.

a) Le contractant doit remplir et soumettre le « formulaire d'information de l'USAID » à l'appendice B, pour:

- (i) Lui-même, s'il s'agit d'un non-U.S. entité;
- (ii) Chaque sous-traitant ou sous-traitant d'un sous-traitant, quel que soit le niveau, qui est une entité non américaine; ou (iii) Chaque personne clé qui n'est pas américaine. entité.

b) Aux fins du présent paragraphe, les définitions suivantes s'appliquent :

« Entité non américaine: désigne (1) tout citoyen non américain ou résident légal non permanent des États-Unis; ou (2) toute entité qui n'est pas formée aux États-Unis ou pour laquelle 50% ou plus du capital est détenu ou contrôlé par des personnes qui ne sont pas des citoyens américains ou des résidents légaux permanents des États-Unis.

« Personnes clés » désigne (i) une personne ou une entité détenant une participation de 10 % ou plus dans l'organisation, qu'elle soit publique ou privée; (ii) les dirigeants principaux de l'organe directeur de l'organisation (p. ex., président, vice-président, trésorier ou secrétaire du conseil d'administration ou du conseil d'administration); (iii) l'administrateur principal et l'administrateur principal adjoint de l'organisation (p. ex., directeur exécutif, directeur adjoint; président, vice-président); iv) le directeur de programme du chef de parti pour le programme financé par l'USAID; et v) toute autre personne ayant des responsabilités importantes dans l'administration des activités ou des ressources financées par l'USAID.

c) Les exigences de l'alinéa a) de la présente clause doivent être remplies avant l'acceptation du contrat par le gouvernement et, par la suite, à la première des éventualités suivantes :

- (i) Une fois par an; ou
- (ii) Lorsqu'il y a un changement ou un ajout à une entité ou à une personne visée à l'alinéa a).

(d) USAID se réserve le droit d'annuler l'approbation d'une sous-sentence dans le cas où l'USAID prend connaissance par la suite d'informations indiquant que la sous-sentence est contraire à la loi ou à la politique des États-Unis interdisant le soutien au terrorisme ou facilitant les activités criminelles. Dans de tels cas, l'agent de négociation des contrats de l'USAID fournira des instructions écrites au bénéficiaire pour mettre fin à la sousattribution.